



PARTENARIAT DE LA MONTAGNE

GOVERNANCE et STRATÉGIE

2018-2021

I. Contexte et historique

En 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED ou «Sommet de la Terre de Rio»), les chefs d'État ou de gouvernement de la plupart des nations du monde ont signé le plan «Action 21» dont le chapitre 13 s'intitulait «Gestion des écosystèmes fragiles: mise en valeur durable des montagnes». Le développement durable des montagnes (DDM) est généralement décrit comme un «processus de développement durable à caractère spécifiquement régional, qui touche aussi bien les zones de montagne que les populations vivant en aval ou qui dépendent d'une façon ou d'une autre de ces régions» (Price et Kim, 1999).

L'inclusion du chapitre 13 dans l'Action 21 a favorisé une prise de conscience et une meilleure compréhension de l'importance des montagnes, tant pour les services qu'elles fournissent à l'échelle planétaire que pour la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes montagnards, en particulier au travers d'une série de réunions internationales et régionales majeures (voir annexe 4) auxquelles ont participé des scientifiques, des agences de développement et d'autres parties prenantes clés. Ainsi, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré en 1998 que l'année 2002 serait l'Année internationale de la montagne. Cette année-là, de nombreuses activités ont été organisées dans le monde entier afin de mettre en lumière l'importance des montagnes et du DDM. En outre, le Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en 2002 a vu la création du «Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne», grâce au soutien essentiel des gouvernements italien et suisse, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (l'agence chef de file des Nations Unies pour les montagnes). Ce partenariat, désormais appelé le «Partenariat de la montagne» (PM), est un partenariat de «type II», c'est-à-dire une alliance volontaire de coordination transnationale d'acteurs de la montagne (gouvernements, organisations intergouvernementales, société civile et organisations privées) qui se sont engagés à collaborer pour faire progresser des objectifs établis spécifiquement en faveur des montagnes. Tout comme les autres partenariats de «type II», le PM n'est pas une entité juridique. La FAO a été chargée de mettre en place et d'héberger un secrétariat afin de le soutenir.

Au cours de ses 15 ans d'existence (2002-2017), le PM a rencontré une adhésion croissante et compte aujourd'hui (en septembre 2017) plus de 300 membres, dont 57 gouvernements nationaux, 15 organisations intergouvernementales et plus de 225 organisations de la société civile et autres organisations qui opèrent dans des domaines très divers. De nombreuses actions en faveur du DDM ont été accomplies tant au niveau local qu'au niveau mondial, notamment l'intégration des montagnes au sein des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Le Secrétariat du Partenariat de la montagne (SPM) a joué un rôle essentiel à cet égard, en créant un environnement propice à la collaboration des principaux acteurs pour leur permettre d'œuvrer vers des objectifs communs.

Les concepts de base de la gouvernance actuelle du PM sont définis dans le document intitulé «*Partenariat de la montagne – Organisation, composition et gouvernance*». La rédaction de ce document est le fruit d'un processus consultatif; il a été finalisé en juillet 2004 et officiellement approuvé par les membres du PM au cours de la deuxième réunion mondiale tenue en septembre 2004 à Cuzco, Pérou. Les principes de base énoncés dans le chapitre sur la gouvernance concernent «*la participation de tous les membres, la responsabilité, la réactivité, le consensus, la transparence et la flexibilité*». Le Comité directeur est l'organe suprême du PM, auquel le SPM apporte son soutien. De 2004 à 2013 (4^e Réunion mondiale d'Erzurum, Turquie), le SPM œuvrait au travers d'un système de gouvernance informel, le Comité consultatif du PM (renommé par la suite Consortium du PM), qui comprenait des représentants des principaux acteurs de la montagne. Le PM rencontrant une adhésion et une visibilité croissantes, il est apparu qu'un mécanisme de gouvernance plus formel et représentatif était nécessaire. Un document exposant le projet de stratégie et de gouvernance du PM pour la période 2014-2017 a ainsi été élaboré, au travers d'un processus participatif en plusieurs étapes. Il a été approuvé à l'occasion de la 4^e Réunion mondiale d'Erzurum, Turquie, parallèlement à l'élection des 16 membres siégeant au Comité directeur. Ce nouveau document présentant la stratégie et la gouvernance du PM couvre la période 2018-2021, et consiste en une révision du document précédent sur la base des expériences et des leçons tirées depuis la conférence d'Erzurum.

II. Vision et mission

VISION: Les membres du PM aspirent à un monde où l'attention, la participation, l'engagement et les investissements des secteurs public et privé dans le développement durable des montagnes (DDM) tiennent une place plus importante et qui:

- Assure et améliore la conservation, la santé, la vitalité et la gestion des écosystèmes de montagne pour leur valeur intrinsèque et pour le bénéfice mutuel des communautés de montagne et des populations qui vivent dans les régions environnantes;
- Améliore le bien-être économique et social, les moyens de subsistance et les opportunités aussi bien des populations de montagne (en particulier les plus vulnérables) que de celles qui vivent dans les régions environnantes;
- Responsabilise les populations montagnardes et leur permet de participer pleinement aux processus de prise de décision qui déterminent l'avenir des communautés et des écosystèmes de montagne, en particulier face au changement climatique et aux processus de mondialisation.

MISSION: Le PM est une alliance volontaire dynamique de gouvernements et d'organisations qui se sont engagés à collaborer en vue d'atteindre un but commun, à savoir mettre en valeur durablement les montagnes dans le monde. Grâce à la richesse et à la diversité des ressources, des connaissances, des informations et de l'expertise de ses membres à travers le globe, le PM est vivement engagé dans des activités de plaidoyer et il stimule la mise en place d'initiatives concrètes à tous les niveaux pour faire face aux menaces, améliorer la qualité de vie et maintenir un environnement sain dans les régions de montagne de la planète.

III. Principes directeurs

Les activités, projets et événements qui se déroulent sous l'égide du PM sont guidés par les principes suivants:

- **Action axée sur la mission** – Les activités du PM visent à réaliser la mission du PM;
- **Action dirigée par ses membres** – Les membres du PM déterminent les buts et objectifs du PM;
- **Responsabilité, ouverture et engagement mutuels** – L'adhésion au PM implique des responsabilités (voir le paragraphe V.C) et exige le respect des engagements pris;
- **Participation représentative et équilibrée en matière de gouvernance** – La participation doit être équilibrée et les participants doivent représenter aussi bien les grandes régions de montagne que les divers types d'organisations qui sont membres du PM;
- **Transparence et collaboration** – Les membres du PM s'engagent à exercer leur partenariat de manière ouverte, transparente et collaborative. Pour ce faire, la transparence doit s'appliquer à toutes les questions financières liées au PM et les membres du PM doivent collaborer non seulement entre eux, mais aussi avec les entités qui ne sont pas membres mais qui se sont engagées à faire progresser le DDM;
- **Prise de décision basée sur le consensus** – Les membres du PM s'efforcent de prendre des décisions concernant l'orientation future de leur partenariat par consensus (tel que défini dans le paragraphe VI);
- **Équilibre entre flexibilité et objectif** – Les membres du PM s'efforcent de trouver un équilibre entre la volonté d'être flexibles et axés sur les résultats et la nécessité de rester concentrés sur la réalisation des objectifs et des résultats décidés par consensus;
- **Mise à profit des activités existantes** – Lors de la définition des plans de travail semestriels, les membres du PM s'efforcent de tirer au maximum profit des synergies, en s'appuyant sur les activités/initiatives en cours et les points forts des membres.

IV. Fonctions et objectifs (résultats)

Les membres du PM souhaitent que leur partenariat soit une plate-forme active et essentielle pour faire progresser le programme d'action mondial visant au développement durable des montagnes. En tant que telle, l'adhésion au PM doit être une valeur ajoutée et non un fardeau – le PM doit aider les membres à mettre en œuvre leur mandat et leurs initiatives en faveur des montagnes de manière plus visible, plus collaborative et plus efficace, et à les intégrer dans le «programme d'action mondial pour la montagne». Ci-dessous sont répertoriées différentes fonctions pour lesquelles une action commune est nécessaire, et en regard desquelles le Partenariat possède un avantage comparatif. Pour atteindre les objectifs spécifiques énumérés pour chacune de ces fonctions au paragraphe VII.A, les membres du PM, indépendamment ou en collaboration avec d'autres membres du Partenariat ou avec des entités n'en faisant pas partie, devront mettre en œuvre des projets, des événements et des activités dans le cadre du PM. Ces fonctions sont notamment les suivantes:

- **Plaidoyer** – Renforcement de l’attention et de la sensibilisation mondiales à l’égard du développement durable des montagnes et engagements concrets de la communauté internationale en vue de parvenir au DDM et d’intégrer celui-ci dans les processus politiques.
- **Action conjointe** – Promotion des projets conjoints qui ont un impact sur le terrain et facilitation des actions collaboratives, entre les membres du PM et avec d’autres, sur les thèmes pertinents pour le développement durable des montagnes.
- **Gestion des connaissances et communication** – (a) Création, validation et partage de l’ensemble des connaissances et des expériences en rapport avec le DDM, notamment les savoirs traditionnels/autochtones et les connaissances scientifiques et techniques, afin de soutenir les membres du PM participant à des processus décisionnels qui peuvent entraîner des actions en faveur du DDM; – (b) communication efficace des informations utiles sur les activités, les événements, les projets, les rapports, etc. pertinents pour le DDM, ainsi que des messages importants destinés aux différents publics cibles (grand public, décideurs, médias, secteur privé, scientifiques) susceptibles de faire progresser le programme d’action des montagnes et l’objectif plus large du DDM.
- **Développement des capacités et transfert des technologies** – Promotion des activités et des projets visant à développer, renforcer et partager les capacités des membres du PM, des communautés montagnardes, des populations des montagnes et des institutions concernées; promotion des activités et des projets (comme les mécanismes de coopération Sud-Sud) visant à transférer des technologies en mesure d’aider d’autres membres du PM, les communautés montagnardes, les habitants de la montagne et les institutions à réaliser le DDM.
- **Innovation** – Mise à disposition d’une plate-forme visant à favoriser un dialogue stimulant et éclairé, en particulier sur les défis à relever, de sorte que de nouvelles idées émergent, que des priorités soient identifiées et que des solutions innovantes soient trouvées et encouragées.
- **Mobilisation des ressources** – Identification des principales nécessités, insuffisances et opportunités de financement liées à la mission du PM et à l’objectif plus large du DDM, soutien sous forme de conseils stratégiques et engagement actif des partenaires financiers potentiels, tels que les pays membres, les organismes donateurs, les fondations et les sociétés privées, en vue d’obtenir des ressources financières et en nature.

Compte tenu du nombre et de la diversité des membres du Partenariat, les attentes et les perceptions au sujet de ce que ce dernier devrait être et devrait faire sont extrêmement variées. Il ne fait aucun doute que toutes les fonctions ne revêtent pas la même importance pour l’ensemble des membres du PM. C’est là un défi dont il faut avoir conscience et qui nécessite souplesse et ouverture d’esprit, en vue de parvenir à un compromis entre les divers membres du PM.

V. Adhésion

A. Critères

Le PM est une association volontaire autogérée à laquelle peuvent adhérer les gouvernements et les

autorités sous-nationales ainsi que les organisations intergouvernementales, les organisations de la société civile et les organisations privées qui participent pleinement à la réalisation du DDM. Les personnes physiques ne peuvent par conséquent pas devenir membres. Les gouvernements et les organisations qui sont membres du PM s'engagent à promouvoir le DDM. Ils doivent également avoir la volonté et la capacité de dialoguer et de collaborer avec les représentants d'autres membres du PM en faveur du DDM.

Les critères régissant l'établissement et le maintien de l'adhésion au Partenariat de la montagne sont les suivants:

- Approuver la vision, la mission et les principes directeurs du Partenariat de la montagne;
- Participer activement à la mise en valeur du développement durable des montagnes;
- Être une entité formelle avec un niveau de stabilité avéré en termes de financement et de capacité organisationnelle, et désigner un Point focal, ainsi qu'un Point focal suppléant, en mesure de communiquer régulièrement avec les membres du PM et le SPM;
- Vouloir collaborer et coopérer avec les autres membres du PM;
- Être en mesure de s'acquitter des rôles et des responsabilités découlant de l'adhésion, tels que définis ci-dessous;
- Avoir un accès aux technologies de l'information et de la communication (ordinateur, courriel et internet) permettant de participer efficacement aux activités du Partenariat de la montagne;
- Avoir au sein de l'organisation un accès aux ressources (financières et/ou en nature) adéquat en vue d'investir dans le DDM et de jouer un rôle actif dans le PM.

Les gouvernements et les institutions intéressés peuvent demander à devenir membres du PM en soumettant une demande d'adhésion au SPM, accompagnée d'une brève présentation de leurs objectifs ou de leur mission ainsi que de leurs activités en rapport avec le DDM. Ils doivent également joindre une description de la contribution que l'organisation ou entité gouvernementale souhaite apporter à la réalisation de la mission du PM. Le SPM soumet les candidatures reçues aux membres du Comité directeur pertinents.

B. Catégories

La liste qui suit présente les catégories actuelles auxquelles appartiennent les membres du PM. Cette liste est destinée à servir de guide pour assurer la représentativité des différentes catégories de membres du PM dans la gouvernance et dans d'autres activités du Partenariat, et non à limiter les types d'organisations qui peuvent faire une demande d'adhésion. Ces catégories diffèrent des groupes électoraux du Comité directeur, qui suivent une classification plus simple (voir annexe 5).

- Les gouvernements
 - nationaux
 - sous-nationaux (provinces, municipalités, etc.)

- Les organisations intergouvernementales
- Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC)
 - Les ONG internationales
 - Les ONG/OSC opérant à l'échelle régionale (plusieurs pays)
 - Les ONG/OSC opérant à l'échelle nationale
 - Les ONG/OSC opérant à l'échelle sous-nationale
 - Les fondations
- Les entités et associations du secteur privé
 - Les grandes sociétés multinationales
 - Les petites et moyennes entreprises (PME)
 - Les associations sectorielles
- Les organismes de recherche/d'éducation
 - Les organismes internationaux de recherche
 - Les organismes nationaux de recherche
 - Les universités/centres de recherche universitaires
 - Les organismes de mise en réseau/de facilitation de la recherche
 - Les organismes de formation

Outre ces différents types d'organisations, le PM se propose d'avoir des membres provenant de toutes les grandes zones montagneuses du monde, notamment (de manière non exhaustive) les régions suivantes :

1. Amérique centrale, Amérique du Nord et Caraïbes;
2. Amérique du Sud;
3. Europe;
4. Asie et Pacifique;
5. Afrique subsaharienne;
6. Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le regroupement des membres actuels en fonction des six régions est disponible à l'annexe 5.

C. Responsabilités

Les membres du PM contribuent conjointement à la réalisation des fonctions du Partenariat (voir le paragraphe IV). Ils communiquent aux autres membres les engagements pris en vue de faire progresser la mission du PM et assurent, par respect des principes de solidarité et de fiabilité, la mise en œuvre de ces engagements. L'obligation de rendre des comptes est une caractéristique essentielle des associations volontaires autonomes, en particulier de celles qui incluent des membres aussi différents que ceux d'un partenariat «de type II », comme le PM. En particulier, les représentants des membres du PM sont censés s'acquitter, dans la mesure du possible, des principales tâches et responsabilités suivantes:

- Participer aux instances, aux négociations et aux forums nationaux et internationaux en rapport avec le DDM;
- Attirer l'attention sur l'importance de privilégier le DDM dans les politiques nationales et les accords internationaux et sur l'importance de faire entendre les voix des communautés de montagne;
- Partager les informations, les compétences et les expériences pertinentes à travers divers canaux, notamment en fournissant des liens vers les sites web des membres du PM et du SPM;
- Contribuer à l'enrichissement des bases de données et des connaissances des membres du PM en fournissant des exemples de réussite, des études de cas, des bonnes pratiques et/ou des leçons tirées, y compris au travers du SPM, et participer à des discussions virtuelles et à des conférences électroniques;
- Participer à des activités de renforcement des capacités en matière de DDM chacun dans son champ d'action, aussi bien en tant que formateur qu'en tant que bénéficiaire;
- Participer à des événements stratégiques et à des processus de réflexion et de dialogue sur les innovations en matière de DDM, en vue de faire face aux changements en cours et de préparer les défis futurs;
- Participer à l'identification et, le cas échéant, à la mobilisation de fonds pour promouvoir les investissements dans les zones de montagne;
- Sensibiliser à la nécessité de donner la priorité au développement durable des montagnes dans les budgets nationaux;
- Entreprendre et/ou participer à des activités de collaboration et des initiatives conjointes avec d'autres membres et s'impliquer activement dans les transferts de technologie.

Si un membre reste inactif pendant plus d'un an, le SPM peut demander aux représentants du Comité directeur pertinents l'autorisation d'informer le membre que son adhésion au PM sera annulée.

Étant donné que les personnes physiques ne peuvent pas être membres du PM, les ONG ont une responsabilité particulière en vue de faciliter la participation des groupes communautaires montagnards informels, comme les peuples autochtones, et doivent veiller à ce que leurs voix soient entendues et à ce qu'ils reçoivent l'attention nécessaire.

Lors de sa rencontre en Ouganda en octobre 2016, le Comité directeur a demandé au SPM de développer un «document sur les options de cotisation d'adhésion», en vue d'analyser les différentes options possibles en matière de cotisation des membres du PM. Le document a été préparé et fera l'objet de discussions lors de la Réunion mondiale de Rome en 2017. Le document sur la gouvernance approuvé lors de la 4^e Réunion mondiale (2013, Erzurum, Turquie) énonçait la déclaration suivante: «Les membres du PM sont tenus de communiquer leur engagement et leurs contributions aux activités du Partenariat de la montagne (financières et/ou en nature, ou les deux), dont la forme est laissée à la discrétion de chaque membre. Les organisations des pays développés sont invitées à payer une cotisation et, dans la mesure du possible, à verser une contribution financière à un Fonds du Partenariat de la montagne (voir le paragraphe VII.A), mis en place pour constituer un capital initial de soutien aux initiatives de collaboration des membres du PM. Les contributions en nature peuvent prendre différentes formes: prise en charge des coûts liés à la

participation à des activités et des événements du PM, soutien local à l'organisation d'événements, mise à disposition de personnel pour le renforcement des capacités, services d'édition ou de traduction, etc. Les membres sont invités à communiquer régulièrement leurs contributions et leurs initiatives au SPM qui à son tour diffusera ces contributions par les voies appropriées.» Ce paragraphe sera donc finalisé une fois que les membres du PM auront pris une décision lors de la Réunion mondiale.

VI. Philosophie et mécanismes de gouvernance

A. Philosophie

En tant qu'association volontaire autogérée de gouvernements et d'organisations engagés dans le DDM, les membres du PM reconnaissent le besoin d'une certaine structure de soutien pour remplir la mission du Partenariat. Les membres du PM cherchent à établir la plus petite structure nécessaire pour atteindre les résultats et accomplir les activités décrites ci-dessous avec efficacité et efficience, et qui soit compatible avec les principes directeurs, les fonctions et les objectifs énumérés ci-dessus. Les coûts associés à l'établissement et à la mise en œuvre de ces mécanismes de gouvernance sont réduits au minimum afin que les ressources allouées au DDM soient autant que possible consacrées aux projets et autres activités qui bénéficient directement aux communautés de montagne et aux écosystèmes dont elles, et bien d'autres, dépendent.

B. Mécanismes

Les principaux mécanismes de gouvernance des activités, des événements et des projets du PM sont les suivants: la Réunion mondiale (RM), qui réunit l'ensemble des membres du PM; le Comité directeur (CD), constitué d'un sous-ensemble représentatif et équilibré de membres du PM; et un secrétariat, ci-après dénommé Secrétariat du PM (SPM). Les rôles, les fonctions, la composition et les responsabilités de chacun de ces mécanismes sont décrits ci-dessous.

1. Réunion mondiale du PM

Rôle et fonction: Les réunions mondiales servent d'instrument à l'ensemble des membres du PM pour élaborer et exprimer leurs intentions quant à la direction future du Partenariat, généralement par le biais de la ratification d'une stratégie quadriennale et d'un programme global biennal pour le PM, préparé par le SPM sous la direction et l'orientation du CD. La RM a lieu au moins une fois tous les quatre ans, et il est généralement attendu de tous les membres qu'ils participent en personne. En cas de restrictions financières ou de difficulté de déplacement, tout sera fait afin de permettre la participation virtuelle (en ligne) des membres aux sessions clés de prise de décision de la RM. Tous les efforts sont mis en œuvre pour veiller à ce que l'ordre du jour de la RM comprenne non seulement la ratification de documents de gouvernance et de planification, tels que le Plan

stratégique et ses mises à jour, mais aussi des activités de partage des connaissances et de réseautage visant à faire progresser la mission du PM.

Composition: Les RM sont ouvertes à tous les membres du PM. Conformément à l'objectif des RM de faire progresser la mission du PM et du DDM en général, ainsi qu'au principe favorisant la collaboration avec des entités externes qui œuvrent pour le DDM, les RM sont également ouvertes à des entités qui ne sont pas membres du PM. Toutefois, seules les entités qui sont membres du PM peuvent participer aux décisions concernant l'avenir du Partenariat.

Financement: Les membres sont encouragés à apporter leur contribution à l'organisation des RM et à mobiliser des ressources pour soutenir leur propre participation ainsi que celle des autres membres. Le SPM cherchera également à mobiliser d'autres ressources pour s'assurer que les membres confrontés à des contraintes financières puissent participer à la réunion.

2. Comité directeur

Rôle et fonction: Le Comité directeur est un organe représentatif des membres du PM qui supervise la préparation de la stratégie quadriennale et du programme de travail général biennal du PM. Le CD contrôle et supervise le travail du SPM et examine et approuve son budget biennal spécifique ainsi que le plan de travail découlant du programme de travail général du PM. La stratégie et le programme de travail général sont présentés à l'ensemble des membres du PM pour ratification lors de la Réunion mondiale. Les membres du CD ne représentent pas leurs propres institutions, mais leurs régions et/ou groupes électoraux. En outre, ils doivent être en mesure de comprendre les autres régions et, par conséquent, d'avoir une perspective globale. Le CD se réunit en personne au moins une fois par an et peut se réunir virtuellement (en ligne), à la discrétion du président ou du vice-président en l'absence de ce dernier.

Composition: Le CD peut compter au maximum 18 personnes. Celles-ci doivent être représentatives de la diversité des membres du PM, à la fois en termes de types de gouvernements et d'organisations actuellement membres du PM, qu'en termes d'équilibre des nombreuses régions montagneuses du monde (voir le paragraphe V.B.). La composition du CD (18 membres) est proposée comme suit (pour le regroupement des membres actuels en fonction des six régions et des groupes électoraux, consulter l'annexe 5):

- 1 représentant des membres des gouvernements nationaux de chaque grande région de montagne (7 membres);
- 1 représentant de la société civile de chaque grande région de montagne (7 membres);
- 1 représentant des organisations intergouvernementales (1 membre);
- représentant des organisations internationales de la société civile (1 membre);
- 1 représentant des organisations donatrices du SPM (1 membre);
- 1 représentant de l'institution hôte du SPM (1 membre).

Les membres (organismes donateurs) qui font des dons au SPM sont placés automatiquement dans le groupe des bailleurs de fonds. Ils conservent leur statut d'observateur au sein de leurs groupes électoraux d'origine, mais ne disposent pas du droit de vote. De même, l'institution hôte du SPM, qui est automatiquement représentée par une personne au sein du CD, peut agir en qualité d'observateur dans son groupe électoral d'origine mais ne dispose pas du droit de vote.

Le coordonnateur du SPM participera aux réunions du Comité directeur en tant qu'observateur. D'autres observateurs (comme des experts ou des personnes ressources) pourront être invités aux réunions du CD en fonction de l'ordre du jour des sessions.

La sélection des membres du CD se déroule pendant la préparation de la RM et la composition du CD est approuvée lors de celle-ci. Le processus de nomination est effectué au sein des différents groupes électoraux et peut être facilité, sur demande, par le SPM. Les membres de chaque groupe électoral sont invités à manifester leur intérêt à devenir membre du CD. La sélection sera alors effectuée à travers un système de vote au sein de chaque groupe électoral. Les membres du Comité seront nommés pour quatre ans, et pourront être réélus pour un second mandat de quatre ans. Les membres du Comité choisissent un Président et un ou deux Vice-président(s) pour deux ans. Ce système d'alternance biennal vise à assurer la participation active de nouveaux leaders et à éviter que le comité ne dépende trop longtemps de la bonne volonté de quelques membres du PM, qui acceptent de consacrer le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à ces rôles. Le Président est responsable de la tenue des réunions du CD. Le(s) Vice-président(s) animera(animeront) les réunions du Comité en l'absence du Président. Le mandat détaillé du CD est disponible à l'annexe 1.

Transparence: Le CD a l'obligation de rendre des comptes aux membres du PM.

Financement: Les membres sont encouragés à mobiliser leurs propres ressources pour participer à ces réunions, y compris en demandant l'appui de leurs groupes électoraux respectifs. Le SPM cherchera également à mobiliser d'autres ressources pour s'assurer que les membres confrontés à des contraintes financières puissent participer.

3. Secrétariat du PM

Rôle et fonction: Le Secrétariat du PM joue un rôle actif et de soutien auprès de l'ensemble des membres du PM, et du CD. Il offre ses services pour établir des liens entre les membres du PM et les initiatives, et il favorise les synergies et les complémentarités afin de renforcer la collaboration et d'améliorer la cohérence des actions du Partenariat. À ce titre, les tâches principales du Secrétariat consistent à promouvoir les activités de renforcement des capacités et de plaidoyer, et à fournir des services de communication et d'information, de gestion des connaissances et de facilitation, en jouant le rôle de plate-forme d'échange et de point de liaison. En outre, le SPM encourage l'identification et la mobilisation des ressources et des investissements en faveur du DDM, en fournissant régulièrement aux membres du PM des informations sur la disponibilité de fonds provenant de toutes les sources possibles.

Composition: La composition du personnel du SPM est examinée et, si nécessaire, modifiée tous les deux ans par le CD. Le SPM est géré par un Coordonnateur, désigné et financé par la FAO, dont la sélection sera ratifiée tous les deux ans par le CD. Le mandat détaillé du SPM est disponible à l'annexe 2 et l'annexe 3 présente les termes de référence détaillés du Coordonnateur du SPM.

Institution hôte: Le SPM est actuellement hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), non seulement du fait de son rôle officiel de chef de file des Nations Unies pour les montagnes mais également parce que la FAO bénéficie de l'appui de ses départements techniques ainsi que de son vaste réseau de bureaux au niveau régional, sous-régional et national. Dans le cadre de son accord d'hébergement actuel, le SPM est tenu de coordonner avec la FAO ses activités, fonctions et opérations officielles. L'accord d'hébergement du SPM est revu tous les quatre ans par le CD.

Transparence: Le SPM doit rendre des comptes au CD, et enfin à tous les membres du PM.

Financement: Le SPM est financé par des contributions financières et/ou en nature des membres du PM.

VII. Mise en œuvre du Partenariat de la montagne

A. Résultats et activités

Les résultats et les activités indiqués ci-dessous sont conformes aux fonctions et objectifs du PM présentés dans le paragraphe IV. Les résultats et les activités concernent le PM dans son ensemble et sont valables pour toute la durée de cette stratégie. Ils fournissent les éléments clés en vue d'élaborer le programme de travail biennal du PM et le plan de travail spécifique du SPM. Ce dernier comprend généralement des activités et des responsabilités pour un sous-ensemble de résultats et d'activités énumérés ci-dessous, conformément aux décisions prises par le Comité directeur du PM. Des éléments non couverts par le plan de travail du SPM peuvent être pris en considération par des membres ou un groupe de membres ayant un intérêt particulier et de l'expérience en la matière. La liste des résultats et des activités présentée ci-dessous n'est pas exhaustive et ne suit aucun ordre de priorité.

1. Résultats et activités pour la fonction «plaidoyer»

- a) Mettre en place une stratégie de plaidoyer succincte, ciblée et concrète pour le DDM;
- b) Œuvrer en faveur de l'intégration et de la mise en œuvre des principes du DDM contenus dans le chapitre 13 du programme Action 21 et du document adopté à l'issue de Rio+20 dans les accords multilatéraux internationaux en matière d'environnement;
- c) Promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris, et de leur application aux montagnes;
- d) Préparer les membres du PM afin qu'ils participent activement aux processus des Nations Unies (en particulier les Conventions) et aux mécanismes intergouvernementaux et qu'ils puissent œuvrer en faveur de l'intégration du DDM dans ces processus;
- e) Élaborer des messages clés, des rapports, d'autres publications de promotion et de sensibilisation, et des outils en rapport avec le DDM, et les distribuer aux pays membres afin qu'ils les utilisent lors de la formulation de leurs positions pendant les négociations importantes, notamment dans le cadre des conventions des Nations Unies ou d'autres processus internationaux;
- f) Établir et mettre en œuvre des campagnes spécifiques de sensibilisation au DDM à travers le monde;
- g) Identifier et impliquer des célébrités qui sont prêtes à agir comme «ambassadeurs de bonne volonté» ou «champions» du DDM;
- h) Assurer un soutien mondial aux initiatives régionales de plaidoyer.

2. Résultats et activités pour la fonction «action conjointe»

- a) Développer des communautés de pratique pour les principaux défis des montagnes (par exemple, l'adaptation au changement climatique axée sur les écosystèmes, la gestion des risques de catastrophe naturelle, la gestion des bassins versants, la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la question de la migration), notamment établir des liens avec les centres d'excellence, réseaux, etc. existants, de façon à permettre aux membres du PM de développer et d'entreprendre de manière proactive des projets et d'autres activités collaboratives;
- b) Promouvoir une collaboration stratégique entre les membres du PM en vue de contribuer au DDM et développer des programmes communs qui rassemblent plusieurs membres du Partenariat en s'appuyant sur leurs forces respectives;
- c) Élaborer des stratégies en vue de faire face à l'absence, dans certaines régions, de réseaux permettant d'atteindre les objectifs du PM, notamment à travers la promotion des communautés d'intérêt régionales;
- d) Plutôt que d'organiser des réunions parallèles isolées et de petite dimension, associer les efforts et collaborer afin de préparer et mettre en œuvre, lors de rencontres à l'échelle régionale et internationale (comme les Conférences des Parties des conventions), des

événements sur les montagnes à caractère unique et de grande envergure, qui permettent d'accroître la visibilité du PM et d'avoir un impact majeur.

3. Résultats et activités pour la fonction «gestion des connaissances et communication»

- a) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie complète et structurée de gestion des connaissances et de communication en faveur du PM;
- b) Effectuer des analyses et des évaluations quantitatives sur les questions de gestion et de conservation des ressources naturelles de montagne, sur les enjeux du développement socioéconomique des sociétés montagnardes, ainsi que sur leurs interactions et liens au sens large (par exemple, les services écosystémiques, le changement climatique, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire ou la migration), et trouver des solutions en vue de relever ces défis (comme l'adaptation axée sur les écosystèmes);
- c) Faciliter la collecte des nouvelles connaissances scientifiques et techniques émergentes, de même que des connaissances traditionnelles, susceptibles d'être utilisées pour renforcer l'attention accordée aux montagnes et œuvrer en faveur du DDM, et identifier les lacunes et les besoins;
- d) Préparer régulièrement des rapports nationaux ou régionaux sur l'état du développement durable des montagnes;
- e) Créer un point d'accès informatif, fiable et interactif à l'échelle mondiale concernant les informations relatives aux montagnes (pôle de connaissance/plate-forme/portail), et l'associer au portail du Forum de la montagne (ainsi qu'à d'autres), en vue de répondre aux besoins des membres du PM de toutes les régions montagneuses et à ceux d'autres usagers;
- f) Organiser et faciliter les échanges, les conférences, les forums et autres mécanismes de partage d'information entre les membres du PM et avec d'autres parties prenantes;
- g) Mobiliser la contribution des membres du PM aux processus internationaux, en particulier ceux que la FAO a été chargée de coordonner par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme la Journée internationale de la montagne, et à la préparation, tous les deux ans, du Rapport du Secrétaire général des Nations Unies;
- h) Favoriser la couverture médiatique de messages politiques visant le développement durable des montagnes et axés sur des solutions clés (par exemple en menant des campagnes ciblées, liées à des événements majeurs, qui mettent en évidence le programme d'action pour la montagne, en créant un réseau de journalistes spécialistes des montagnes aux niveaux régional et mondial, en exploitant les médias de l'ONU, etc.).

4. Résultats et activités pour la fonction «développement des capacités et transfert des technologies»

- a) Promouvoir le développement de programmes d'études sur le DDM destinés à différents publics concernés (écoliers, lycéens et étudiants universitaires, chefs de projets, techniciens gouvernementaux, etc.) en tirant profit de l'importante expertise disponible

- au sein des membres du PM et au-delà de celui-ci;
- b) Développer les capacités en matière de DDM (capacités scientifiques, techniques et thématiques, aptitudes de négociation, etc.) des membres du PM et d'autres parties prenantes concernées par cette thématique afin d'améliorer leur efficacité et leur impact, notamment à travers l'organisation de cours de formation, de cours d'été, de forums en ligne et de plates-formes d'apprentissage;
 - c) Organiser des campagnes d'éducation destinées aux médias sur le thème du développement durable des montagnes, afin d'accroître l'efficacité et l'impact des activités de sensibilisation et de communication liées à ce dernier;
 - d) Identifier et partager les technologies efficaces, les méthodes (y compris les savoirs traditionnels) et les capacités existantes en matière de gestion des ressources naturelles et des environnements de montagne, par exemple à travers la coopération Sud-Sud et les orientations pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN).

5. Résultats et activités pour la fonction «mobilisation des ressources»

- a) Servir de plate-forme pour faciliter les contacts entre les bailleurs de fonds et les membres du PM qui ont besoin de fonds pour des projets et d'autres initiatives en rapport avec le DDM;
- b) Mettre en place un Fonds international de la montagne (ou un fonds similaire) auquel les investisseurs (y compris du secteur privé) puissent contribuer afin de soutenir un portefeuille diversifié de projets en faveur du DDM, réalisés par des membres individuels ou un groupe de membres;
- c) Mener une campagne visant à élargir l'adhésion au PM à des partenaires influents/stratégiques, en particulier des gouvernements de pays montagneux importants à l'échelle mondiale, des fondations et des organismes du secteur privé qui pourraient être en mesure de fournir des fonds pour les activités du PM ou de contribuer financièrement au Fonds international de la montagne;
- d) Œuvrer pour qu'une partie des fonds destinés à l'adaptation aux changements climatiques soit utilisée pour soutenir le DDM (par exemple en favorisant la mise en place d'un programme de travail sur les montagnes au sein de la CCNUCC et en soumettant des propositions au Fonds vert pour le climat et au Fonds pour l'environnement mondial);
- e) Conseiller le personnel des pays membres du PM sur la façon de négocier et d'allouer des crédits budgétaires nationaux pour répondre aux besoins et aux priorités spécifiques des montagnes;
- f) Explorer de nouvelles voies permettant aux membres de contribuer en nature aux activités du PM, par exemple à travers la mise à disposition de personnel pour les traductions, la conception graphique, l'organisation d'événements, l'assistance technique, etc.

B. Portée géographique de l'action du PM

Les membres du PM sont des acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux. En conséquence, le mandat et l'action du PM s'articulent à tous ces niveaux géographiques. Un des principaux rôles de PM consiste à garantir le dialogue, la négociation, le flux d'informations et l'échange d'expériences au sein de ces différents niveaux et entre ceux-ci. La volonté et la motivation des partenaires à s'engager dans des initiatives conjointes et à promouvoir l'échange d'informations et d'expériences sont déterminantes pour le dynamisme du PM, à l'intérieur de ces différentes échelles géographiques et de l'une à l'autre. Le rôle du SPM est de faciliter ces processus d'échange, de négociation et de flux d'informations.

Le niveau national est une échelle essentielle pour le fonctionnement du PM. Il permet de décentraliser l'action vers les niveaux sous-nationaux et locaux tout en attirant l'attention de la communauté régionale et internationale sur les expériences locales et nationales.

La coordination des activités du PM au niveau régional est très difficile. Chaque région doit développer son propre mécanisme (comprenant éventuellement la création de structures sous-régionales), le mieux adapté aux spécificités régionales, aux besoins et au «paysage» institutionnel. Quel que soit le mécanisme de coordination développé, il devra bénéficier d'un maximum de légitimité en vue d'organiser/créer plus d'activités, d'échanges et de collaborations entre les partenaires. Les membres d'une région spécifique devraient être régulièrement impliqués dans la coordination, le partage d'informations/d'expériences et le soutien mutuel afin que les représentants régionaux du Comité directeur (le représentant des membres des gouvernements nationaux et le représentant des membres de la société civile, voir le paragraphe VI.B) puissent défendre de manière adéquate les intérêts et les réalités de leur région ainsi que de leurs groupes électoraux respectifs. Les structures régionales ou sous-régionales ne sont pas seulement importantes pour la coordination au sein des régions, mais également pour le soutien et le renforcement des activités de sensibilisation du SPM.

Le principal axe de travail du SPM est à l'échelle mondiale. Cependant, le SPM offre un soutien, sur demande, à des processus et initiatives aux niveaux régional et national et, si les ressources humaines le permettent, également à des actions au niveau local. En tant que prestataire de services, le SPM interagit régulièrement avec tous les membres, indépendamment de l'échelle géographique dont ils relèvent. Afin d'assurer un soutien de qualité à tous ces besoins et processus, le personnel de liaison (comme les administrateurs auxiliaires, le personnel détaché par



les agences nationales, etc.) peut être affecté, sur demande, dans les bureaux des membres du PM aux niveaux régional ou national. Les membres sont encouragés à apporter des contributions financières ou en nature en vue de permettre la mise en place de ces structures régionales ou sous-régionales du PM.

C. Suivi et évaluation

Compte tenu de la nature des partenariats, le suivi et l'évaluation des effets et la quantification des résultats sont particulièrement difficiles et délicats. Un système de suivi et évaluation «allégé», sera établi pour le PM, sur la base d'un certain nombre de critères et d'indicateurs. L'objectif de ce système sera de veiller à ce que le PM remplisse sa mission et à ce que ses membres contribuent à sa réalisation. Ce système comprendra également des modèles et des lignes directrices destinés aux membres concernant le processus de présentation des rapports sur les activités et les contributions (en nature et financières). Enfin, il permettra un examen régulier des membres du PM, afin de veiller à ce que celui-ci ne soit composé que de partenaires ayant la volonté de contribuer activement à ses objectifs.

D. Politique linguistique

L'anglais est la langue de communication du PM au niveau international. Dans la mesure du possible, les principaux produits de communication du Partenariat seront disponibles en anglais, en français, en espagnol et en russe. Au niveau régional, la langue la plus communément comprise sera utilisée. Au niveau national, les membres sont encouragés, dans la mesure du possible, à établir des contacts avec les membres et les autres parties prenantes dans les langues locales. L'appui aux membres pour la traduction des documents clés de l'anglais vers d'autres langues essentielles est encouragé.

E. Utilisation du label Partenariat de la montagne

Toutes les initiatives liées à la montagne des membres du PM ne sont pas automatiquement des initiatives relevant du PM. En règle générale, une initiative ne doit porter le logo du PM que si elle dépend clairement de celui-ci. Plus précisément, une activité ou une initiative peut être définie comme étant mise en œuvre au sein du PM si les conditions suivantes sont remplies:

- Au moins deux partenaires sont impliqués ou contribuent à l'initiative.
- L'initiative est clairement liée au DDM et contribue à la mission et aux objectifs du PM.

Il est important que toutes les initiatives mises en œuvre sous le label du PM soient signalées au SPM afin d'en assurer la communication à l'ensemble des membres. Des directives simples concernant l'utilisation du logo seront fournies dans la stratégie de communication.

Liste des annexes

Annexe 1: Mandat du Comité directeur

Annexe 2: Mandat du Secrétariat du PM

Annexe 3: Mandat du Coordonnateur du SPM

Annexe 4: Dates clés dans l'histoire du PM

Annexe 5: Liste des membres du PM

Annexe 1

Mandat

Comité directeur du Partenariat de la montagne

Le Comité directeur (CD), organe représentatif des membres du Partenariat de la montagne (PM), fournit une orientation programmatique au PM. Chaque membre du CD représente un groupe de membres, qui sont dès lors tenus de préparer en amont des contributions consistantes en vue de faciliter le travail du Comité – les contributions seront fondées sur un processus de consultation approfondi. Le CD prendra, autant que faire se peut, des décisions par consensus. Toutefois, le cas échéant, le Comité directeur pourra recourir au vote et les décisions seront approuvées à la majorité simple. Dans un souci d'efficacité et d'économie, les travaux du CD se déroulent en anglais, aussi les membres élus au Comité doivent-ils posséder une bonne connaissance de l'anglais en tant que langue de travail. Le Comité directeur s'acquitte des principales tâches et responsabilités suivantes :

- Élire le Président et un ou deux Vice-président(s) du Comité directeur pour un mandat de deux ans;
- Superviser la préparation d'une stratégie quadriennale et d'un programme de travail général biennal pour le PM;
- Surveiller la mise en œuvre du programme de travail du PM, les réalisations et les effets des activités du PM;
- Surveiller et superviser le travail (technique, administratif et financier) du Secrétariat du Partenariat de la montagne (SPM) et approuver son plan de travail spécifique biennal, sur la base du programme général du PM;
- Ratifier la sélection du Coordonnateur du SPM, qui est membre du personnel de la FAO (voir annexe 3);
- Superviser le recrutement d'agents pour le Secrétariat du Partenariat de la montagne à tous les niveaux;
- Se réunir au moins une fois par an, de préférence parallèlement à un autre événement en vue d'accroître les synergies, et interagir régulièrement par voie électronique en fonction des besoins et lorsque le Président l'exige;
- Définir les critères des nouvelles adhésions et évaluer, régulièrement et avec le soutien du SPM, l'activité des entités déjà membres;
- Traiter, le cas échéant, les problèmes d'engagement des membres du PM et de responsabilité du SPM.

Annexe 2

Mandat Secrétariat du Partenariat de la montagne

Le Secrétariat du Partenariat de la montagne (SPM) joue un rôle actif et de soutien auprès de l'ensemble des membres du Partenariat de la montagne (PM) ainsi qu'auprès du Comité directeur (CD). Il offre ses services pour établir des liens entre les membres du PM, il encourage les synergies et les complémentarités afin de renforcer la collaboration, d'éviter le chevauchement des activités et d'améliorer la cohérence des actions du PM. Le plan de travail du SPM est élaboré pour deux ans sur la base du programme de travail du PM, et est approuvé par le CD. Le Secrétariat est dirigé par un Coordonnateur qui veille à son bon fonctionnement. Le Coordonnateur participe aux réunions du Comité directeur du PM en tant qu'observateur et apporte son soutien au Président du CD pour l'organisation des différentes réunions. La composition du personnel du SPM est réexaminée et, le cas échéant, révisée tous les deux ans après approbation de son programme de travail biennal. Les principales responsabilités et tâches du SPM sont les suivantes:

- Développer et entretenir les liens avec les membres, fournir une structure de soutien aux membres du PM et aux initiatives régionales et servir de plate-forme d'échange et de point de liaison pour ces derniers;
- Apporter des contributions conceptuelles au PM et coordonner et faciliter ses activités;
- Fournir des services de facilitation, de renforcement des capacités, de gestion des connaissances, de communication et d'information en complément des efforts déployés par d'autres membres du PM;
- Encourager l'identification et la mobilisation de ressources pour le SPM et fournir régulièrement aux membres du PM des informations sur toutes les sources de financement possibles;
- Préparer des plans de travail et des rapports biennaux/annuels tels qu'exigés par le CD et par les organisations donatrices du SPM;
- Fournir un appui technique, administratif et logistique à la préparation et à l'organisation des réunions (dont les réunions du Comité directeur);
- Développer et promouvoir des activités de plaidoyer en faveur du développement durable des montagnes (DDM) et soutenir la représentation du PM lors d'événements importants;
- Évaluer régulièrement l'engagement des membres du PM et communiquer les résultats au CD; examiner les nouvelles demandes d'adhésion et les traiter selon les critères définis par le Comité directeur;

- Solliciter des contributions auprès des membres du PM, en vue de l'élaboration de rapports sur le DDM destinés à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à d'autres processus d'envergure;
- Fournir, sur demande, des contributions concernant le DDM aux rapports du Secrétaire général des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- Impliquer les membres du PM dans les célébrations de la Journée internationale de la montagne;
- Assurer la liaison avec les secrétariats des conventions internationales – par exemple, la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) – et d'autres initiatives internationales (par exemple en rapport avec les catastrophes naturelles, l'eau, les forêts, etc.);
- Impliquer les membres du PM dans le suivi des actions concernant les montagnes mises en œuvre dans le cadre du processus Rio +20.

Annexe 3

Mandat

Coordonnateur du Secrétariat du Partenariat de la montagne

Le Secrétariat du Partenariat de la montagne (SPM) est géré par un Coordonnateur, mis à la disposition du Partenariat de la montagne (PM) – en tant que contribution en nature – par l’institution hôte. Le Coordonnateur sera recruté selon les règles et procédures de l’institution hôte et sa nomination sera approuvée par le Comité directeur (CD) tous les deux ans. Le Coordonnateur planifie et supervise la mise en œuvre du travail du SPM. Ses principales tâches et responsabilités sont les suivantes:

- Exercer sa fonction de responsable du personnel du SPM et fournir un apport conceptuel et un soutien en matière de développement durable des montagnes (DDM) au PM dans son ensemble;
- Participer au processus de sélection et à l’élaboration des termes de référence du personnel du SPM;
- Coordonner et superviser le travail du personnel du SPM;
- Guider, en appui au CD, la préparation des plans de travail biennaux/annuels et des rapports sur les progrès réalisés;
- Assurer un suivi financier et budgétaire des fonds alloués au financement du SPM ou qui transitent par le SPM, ainsi que s’acquitter du rôle de responsable du budget;
- Planifier, organiser, et assurer, en consultation avec le Président du CD, l’élaboration des rapports pour les réunions régulières du Comité directeur;
- Mener des activités de mobilisation des ressources au sein du Secrétariat, notamment en créant et en maintenant des liens avec les donateurs susceptibles de soutenir les activités du Partenariat de la montagne;
- Mener des actions de promotion, proposer des activités de sensibilisation et appuyer la représentation du PM lors d’événements clés organisés par les membres du Partenariat;
- Assurer des services de liaison au sein de l’institution hôte et veiller à garantir une pleine collaboration et intégration avec les services techniques associés.

Annexe 4

Dates clés dans l'histoire du PM

1992: La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), ou Sommet de la Terre de Rio, intègre le chapitre 13, «[Gestion des écosystèmes fragiles: mise en valeur durable des montagnes](#)» dans le plan «Action 21», signé par les chefs d'État ou de gouvernement de la plupart des pays du monde.

1993: La FAO est désignée comme responsable du Chapitre 13 du plan «Action 21» et, par conséquent, comme l'«Organisation des Nations Unies chef de file pour les montagnes».

1994-1996: Des consultations intergouvernementales sont organisées en Afrique, en Asie/Pacifique, en Europe et en Amérique latine, impliquant des représentants de 62 pays et de l'Union européenne.

1995: Suite à une consultation non gouvernementale internationale organisée à Lima, au Pérou, le [Forum de la montagne](#) (FM) voit le jour en 1996.

1998: [Résolution en faveur d'une Année internationale de la montagne](#), soutenue par 130 pays à l'Assemblée générale des Nations Unies (soit le plus grand nombre de soutiens jamais atteint pour une telle résolution).

2002: Lors de l'Année internationale de la montagne, des comités nationaux voient le jour dans 78 pays et de nombreuses manifestations et autres activités sont organisées dans le monde entier. Le plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) intègre le [Paragraphe 42](#) axé sur le développement durable des montagnes. Le [Partenariat de la montagne](#)¹ est établi en tant que [partenariat de «type II»](#), avec un secrétariat provisoire hébergé par la FAO.

2002: Sommet mondial sur la montagne de Bichkek (Kirghizistan).

2003: [Première Réunion mondiale du PM](#) (Merano, Italie); Le Secrétariat provisoire du PM est installé à la FAO.

2004: [Deuxième Réunion mondiale du PM](#) (Cuzco, Pérou), avec la création de différentes «initiatives de partenariat» thématiques et régionales.

2005: Le secrétariat du PM (SPM) est installé à la FAO.

2007: Évaluation externe tripartite du SPM.

2008: Le centre régional du SPM pour l'Amérique Latine est installé au Consortium pour le développement durable de l'écorégion andine (CONDESAN); le centre régional pour l'Asie/Pacifique est installé au Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) (jusqu'en 2009).

¹ Initialement appelé Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne; la dénomination courte est utilisée depuis 2004.

2010: Le centre régional du SPM pour l'Asie centrale est installé à l'Université d'Asie centrale (UCA)

2011: [Conférence internationale sur le développement durable en région de montagne, à Lucerne](#) (Suisse)

2012: Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20: les [paragraphe 210-212 de «L'avenir que nous voulons»](#) (document final) mettent l'accent sur le développement durable des montagnes. La [troisième Réunion mondiale du PM](#) est organisée en marge de Rio+20.

2015: Les Nations Unies adoptent trois objectifs-cibles concernant les montagnes dans le cadre de deux des 17 Objectifs de développement durable (ODD). Il s'agit des objectifs-cibles suivants:

Objectif 6.6.

D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

Objectif 15.1

D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Objectif 15.4

D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

Annexe 5
Membres du Partenariat de la montagne (307)
10 octobre 2017

Gouvernements (57)

Afrique subsaharienne (12)

Burundi
Cameroun
Éthiopie
Ghana
Guinée
Kenya
Lesotho
Madagascar
Malawi
Ouganda
République démocratique du Congo
Swaziland

Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (6)

Costa Rica
Cuba
Guatemala
Jamaïque
Mexique
République dominicaine

Amérique du Sud (7)

Argentine
Bolivie (État plurinational de)
Chili
Colombie
Équateur
Pérou
Venezuela

Asie et Pacifique (9)

Afghanistan
Bangladesh
Bhoutan
Inde
Indonésie
Kirghizistan
Népal
Pakistan
Sri Lanka

Europe (17)

Andorre
Arménie
Autriche
Espagne
Ex-République yougoslave de Macédoine
France
Géorgie
Italie
Liechtenstein
Monaco
Roumanie
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suisse
Turquie
Ukraine

Moyen-Orient et Afrique du Nord (6)

Algérie
Iran (République islamique d')
Jordanie
Maroc
Tunisie
Yémen

Autorités sous-nationales (6)

Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (3)

États-Unis d'Amérique

Ville d'Aspen

Ville de Basalt

Ville d'Orem

Asie et Pacifique (2)

Fédération de Russie

République de l'Altai

Philippines

Province du Negros occidental

Europe (1)

Espagne

Municipalité de Dénia

Organisations intergouvernementales (15)

Banque mondiale

Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)

Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD)

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE)

Convention des Carpates

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

Mountain Partnership Secretariat

info@mountainpartnership.org

www.fao.org/mountain-partnership/en/

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD)
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)
Secrétariat permanent de la Convention alpine
Université des Nations Unies (UNU)

Principaux membres de la société civile (229)

Afrique subsaharienne (22)

Afrique du Sud

Sunrise On Africa's Peaks

Burundi

Association pour la protection des montagnes du Burundi (APMB)

Cameroun

Réseau national des associations et des ONGS camerounaises du Partenariat de la montagne (RENAASONGCAM)

Fondation pour l'environnement et le développement (FEDEV)

Save Your Future Association (SYFA)

Éthiopie

Ethiopian Wildlife and Natural History Society

Ghana

Ghana Wildlife Society (GWS)

Kenya

International Center of Insect Physiology and Ecology (ICIPE)

International Livestock Research Institute (ILRI)

Mara Expeditions Community Based Organization

Mount Kenya Trust

Volunteers for Africa / ECODECO Partnership

Lesotho

Rural Self Help Development Association (RSDA)

Mountain Partnership Secretariat

info@mountainpartnership.org

www.fao.org/mountain-partnership/en/

Malawi

Institute of Sustainable Development (ISD)
Total LandCare

Nigéria

Environment and Tourism Support (EATS)

Ouganda

Albertine Rift Conservation Society (ARCOS)
SORAINE Uganda
Université de Makerere

Togo

Les Compagnons ruraux
Plateforme des organisations de la société civile pour la sauvegarde des montagnes (PSM)

Zimbabwe

School of Wildlife, Ecology and Conservation, Chinhoyi University of Technology

Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (22)

Canada

International Amenity Migration Centre (IAMC)
The Rockies Institute (TRI)

Costa Rica

Centro Científico Tropical (Tropical Science Center)
Coopedota
Fundación para el Desarrollo de la Cordillera Volcánica Central (FUNDECOR)
National Meteorological Institute of Costa Rica

États-Unis d'Amérique

Altai Assistance Project, Inc.
American Councils for International Education (ACTR/ACCELS)
Arctic and Mountain Regions Development Institute (AMRDI)
Aspen International Mountain Foundation (AIMF)
Dean's Beans Organic Coffee Company

Mountain Partnership Secretariat

info@mountainpartnership.org

www.fao.org/mountain-partnership/en/

Gruppen International Violin Institute
Millennium Institute
Mountain Studies Institute (MSI)
Tatra Mountains Cultural Foundation
Telluride Institute
The Mountain Institute (TMI)
University of Denver - Western Colorado Master Social Work
Utah Valley University (UVU) and Utah-Russia Institute
Vista 360°
Women Organizing for Change in Agriculture and NRM (WOCAN)

Panama

Fundación CoMunidad

Amérique du Sud (28)

Argentine

Argentinean Environmental Centre (CAMBIAR)
Association for Social Development (ADESO)
Fundación Agreste
Fundación EcoAndina
Fundación ProYungas
Mountain Duck
VICAM: Vicuñas, Camélidos y Ambiente

Bolivie (État plurinational de)

Bolivian Mountain Institute
Flor de Leche
Fundación Participación y Sostenibilidad (PASOS)
Irupana Andean Organic Food S.A.

Brésil

Confederação Brasileira de Montanhismo e Escalada (CBME)
Crescente Fértil

Chili

Fundación Sendero de Chile

Colombie

Fundación Ecohabitats
Fundación Estación Biológica Guaya canal
Fundación para el Desarrollo Sostenible de las Zonas de Páramo y sus Áreas de Influencia
Fundación Pangea

Équateur

Fundación Cordillera Tropical

Pérou

Asociacion Oikos
Association pour la nature et le développement durable (ANDES)
Centre international de la pomme de terre (CIP)
Consortium pour le développement durable de l'écorégion andine (CONDESAN)
Forum sur la montagne
HimalAndes Initiative
Huayhuash Peru
Red de Agroindustria Rural del Perú (REDAR Perú)
Yachay Wasi

Asie et Pacifique (78)

Australie

CarbonLab, Université du Queensland
School of Earth and Environmental Sciences, Université du Queensland

Bangladesh

Bangladesh Mountaineering Federation (BMF)
Kothowain

Chine

Guizhou University of Finance and Economics (GUFE)
Journal of Mountain Science
Pendebe Society
Plateau Perspectives

Fédération de Russie

Foundation for Sustainable Development of Altai (FSDA)
Mountain Territories of Dagestan
Russian Academy of Natural Sciences (RANS)
Sustainable Development of Mountain Territories "Mountains" (IISTC "Mountains")

Inde

Ashoka Trust for Research in Ecology and the Environment (ATREE)
Central Himalayan Environment Association (CHEA)
Centre for Environment Education (CEE Himalaya)
Council for Green Revolution (CGR)
Global Himalayan Expedition (GHE)
Go Green & Go Organic
Institute for Sustainable Development and Research (ISDR)
Institute of Himalayan Environmental Research and Education (INHERE)
Integrated Mountain Initiative (former Indian Mountain Initiative)
Nilgiri Documentation Centre
Pan Himalayan Grassroots Development Foundation
Prakriti
Society for Conserving Planet and Life (COPAL)
Society for Natural Resource Management and Community Development (SNRMCD)
Switch ON – Onergy

Kazakhstan

Avalon Historico-Geographical Society
Regional Environmental Centre for Central Asia (CAREC)

Kirghizistan

Agency of Development Initiatives (ADI)
AgroLead Public Association
Aigine Cultural Research Center
Alliance of Central Asian Mountain Communities (AGOCA)
Association of Forest and Land Users of Kyrgyzstan (AFLU Kyrgyzstan)
“Bio Service” Public Foundation
BIOM Ecological Movement
CAMP Alatau
Center for Renewable Energy and Energy Efficiency Development (CREEED)
Central-Asian Institute for Applied Geosciences (CAIAG)
EIEco Youth Environmental Movement
EKOIS

Farmer Cooperative Alysh Dan
Federation of Organic Development Bio-KG
Global and Local Information Partnership (GLIP)
Institute for Sustainable Development Strategy Public Fund (ISDS)
Kyrgyz Association of Fruit Growers
Mountain Societies Development Support Programme
Muras Bashaty
Public foundation "Ergene"
Rural Development Fund
"Topchu" Art Group
UNISON
Université d'Asie centrale (UCA)
Yrystan Public Foundation for Sustainable Community Development

Mongolie

Snow Leopard Conservation Foundation

Népal

3 Sisters Adventure Trekking
Dalit Welfare Association (DWA)
ForestAction Nepal
Jeunes volontaires pour l'environnement Népal
Karnali Integrated Rural Development and Research Centre (KIRDARC)
Pragya Seeds Nepal (PGSI)
Resources Himalaya Foundation

Nouvelle-Zélande

New Zealand Alpine Club

Pakistan

Development Communications Network (DEVCOM-Pakistan)
Focus Humanitarian Assistance Pakistan
Mountain Areas Conservation and Development Services
Mountains & People
National Integrated Development Association (NIDA-Pakistan)
New World Hope Organization (NWHO)
Swat Youth Front

Philippines

Broad Initiatives for Negros Development (BIND)
Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques (Fondation Tebtebba)

Tadjikistan

CAMP Kuhiston
Centre for Climate Change and Disaster Reduction (CCDR)
Little Earth
Public Organization "Kuhhoi Pomir"
Tajik Social and Ecological Union

Thaïlande

Highland Research and Development Institute (HRDI)

Europe (73)

Albanie

AlbaForest
Albanian Alps Alliance

Allemagne

Ecological Tourism in Europe (ETE)

Arménie

Convivium Ararat

Autriche

Federal Institute for Less-Favoured and Mountainous Areas (BABF)
Institute for Interdisciplinary Mountain Research (IGF)

Azerbaïdjan

Centre de recherche environnementale de l'Université Khazar (ERCKU)

Belgique

Association européenne des élus de montagne (AEM)
Euromontana

Bulgarie

Association bulgare pour la mise en valeur des régions de montagne (BulMontana)
Association for Development of Mountain Municipalities in the Republic of Bulgaria
(ADM MRB)

Espagne

gvSIG Association

Ex-République yougoslave de Macédoine

Association pour le développement des régions de montagne dans la République de
Macédoine (MAKMONTANA)
Balkan Foundation for Sustainable Development (BFSD)

Fédération de Russie

Centre MAB-6

France

Association des populations des montagnes du monde (APMM)
Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)
Forum européen sur la montagne (FEM)
Mountain Wilderness
PlaNet Finance
Tignes Développement

Géorgie

Regional Environmental Centre for the Caucasus

Grèce

Centre de recherche interdisciplinaire Metsovion (M.I.R.C.)
Club UNESCO de Serres
Kavala Institute of Technology (KavTech)
Université des montagnes (Grèce)

Hongrie

Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC)

Italie

Académie européenne (EURAC research)

Associazione Ardito Desio

Comité Ev-K2-CNR

Conseil pour la recherche agricole et l'analyse de l'économie agraire (CREA)

Earth Day Italia Onlus

Fondation Courmayeur Mont Blanc

International Alliance for Mountain Film

Museo nazionale della montagna "Duca degli Abruzzi"

Unione nazionale comuni comunità enti montani (UNCCEM)

Slow Food

Sports Medicine School

Trento Film Festival

Université de Milan - GE.S.DI.MONT.

Université de Rome La Sapienza – Département de biologie environnementale

Université de Turin – Département des sciences agricoles, forestières et alimentaires (DISAFA)

Liechtenstein

Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA)

Norvège

Norwegian Mountain Research Network

Pologne

Agence pour le développement, la promotion et la culture des Tatras

Association of the Mountain Cheese Trail "Szlak Oscypkowy"

Wojtowice - Back to the Future

Portugal

Centro de Investigação de Montanha (CIMO)

MiratecArts

Roumanie

Romanian Mountain Forum
ROMONTANA - National Association for Mountains Rural Development

Royaume-Uni

Active Remedy Ltd.
African Conservation Foundation (ACF)
AleeVee8
Centre for Mountain Studies (CMS)
Institut international pour l'environnement et le développement (IIED)
Practical Action

Suisse

Centre pour le développement et l'environnement (CDE)
Comité scientifique international de la recherche alpine (ISCAR)
Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)
Forum économique mondial
Global Mountain Action
Global Mountain Biodiversity Assessment
International Mountaineering and Climbing Federation (UIAA)
Mountain Research and Development
Mountain Research Initiative (MRI)
ProMONT-BLANC
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
World Wildlife Fund International (WWF-International)

Turquie

Association for Sustainability and Governance of Mountainous Areas
Université de Bingol
Université de Kastamonu
Société géographique de Turquie

Moyen-Orient et Afrique du Nord (6)

Égypte

Université de Deraya

Iran (République islamique d')

Mountain Environment Protection Society (MEPS)
Suldoz Kouhyaran Institute

Liban

Lebanon Mountain Trail Association

Maroc

Migration et développement

Oman

Université Sultan Qaboos